# Formulaire GT 3a : Demande de modification des prestations d'encadrement à temps complet (GBS)

Veuillez déposer ce formulaire au secrétariat de l'école!

Nom d	e famille :					
Prénom de l'enfant :						
Classe:						
Date de naissance :						
N° de téléphone (en cas de questions) :						
Adresse électronique :						
	J'escompte/nous escomptons le remboursement de montants déjà payés. Si vous nous avez donné une autorisation de prélèvement/mandat SEPA, nous reverserons l'avoir correspondant sur le compte dont nous avons connaissance, à moins que vous ne nous indiquiez d'autres coordonnées bancaires. Vous ne devrez alors faire aucune déclaration supplémentaire. Sinon, veuillez nous indiquer les coordonnées du compte sur lequel l'avoir doit être reversé :					
	Institut bancaire:					
	IBAN:					
	BIC:					
	En nous communiquant ces coordonnées bancaires, vous acceptez que le service responsable de la calculation enregistre et traite ces données (IBAN/BIC) dans le cadre de la finalité citée. Vous pouvez révoquer ce consentement à tout moment.					
<b>Remarque :</b> pour les demandes de modification suivantes, l'accord du partenaire de coopération est nécessaire dès lors que les délais ne sont pas respectés (se reporter au bas du présent formulaire).						
Si aucun accord du partenaire de coopération n'est joint au dossier, les modifications seront appliquées conformément aux délais prescrits.						
Presta	itions d'encadrement e	n périodes scola	ires			
Je souhaite/nous souhaitons que mon/notre enfant profite des prestations d'encadrement suivantes à partir du et jusqu'à la fin de l'année scolaire :						
	de 6h à 8h de 7h à 8h de 13h à 16h			de 16h à 17h de 16h à 18h aucune prestation d'encadrement en périodes scolaires (annulation de l'inscription à toutes les offres non obligatoires)		

## Modification des prestations d'encadrement semaine socle (six journées unitaires d'encadrement)

u encaurement)
La semaine socle compte six journées individuelles d'encadrement. Celles-ci peuvent être sélectionnées librement. Cela signifie qu'elles peuvent également concerner des journées de vacances individuelles comme les ponts. Ces journées d'encadrement pédagogique peuvenégalement être combinées avec une semaine de vacances.
Semaine socle de 8h à 16h
Semaine socle avec horaires élargis de 6h à 18h
Annulation de la semaine socle
En cas d'annulation, une attestation du partenaire de coopération confirmant que des jour nées individuelles ou la totalité de la semaine socle n'ont pas encore été utilisées (voir au bas du présent formulaire) est nécessaire.
Modification des prostations d'appedrament pendent les vacances

#### Modification des prestations d'encadrement pendant les vacances

Veuillez indiquer ici le nombre total de semaines de vacances (y compris celles qui ont déjà été utilisées) pour l'ensemble de l'année scolaire. Il est possible de réserver (en plus de la semaine socle) jusqu'à onze semaines de vacances.

Nombre total de semaines	semaines d'encadrement pendant les va- cances de 8h à 16h
Nombre total de semaines	semaines d'encadrement pendant les va- cances de 6h à 18h

Si vous souhaitez réserver moins de semaines de vacances que le nombre de semaines déjà réservées, ou si les délais ne sont pas respectés, une confirmation du partenaire de coopération est nécessaire (voir plus bas).

#### Remarque:

Les informations fournies et le calcul des frais d'inscription servent exclusivement à la mise en place organisationnelle de l'encadrement et du repas de midi. Elles permettent de garantir l'application des avantages juridiques correspondants. Leur traitement est réglé par les §§ 98 alinéas 1, 13 de la loi sur l'instruction publique de la ville de Hambourg (Hamburgisches Schulgesetz) en lien avec le § 1 de la directive sur la protection des données dans le cadre scolaire (Schul-Datenschutzordnung). Le nom et l'adresse de l'enfant ainsi que les horaires d'encadrement souhaités (mais pas les informations concernant les revenus familiaux) sont communiqués au prestataire fournissant l'offre d'encadrement. Pour tout renseignement sur les données enregistrées, veuillez contacter le secrétariat de l'école. C'est également lui qui traite les demandes de rectification de données.

Les demandes d'inscription à un encadrement sont valables pour une année scolaire. Pendant l'année scolaire en cours, vous pouvez exceptionnellement modifier les termes de votre demande d'encadrement. Les modifications effectuées lors d'un trimestre calendaire prendront alors effet à compter du deuxième trimestre suivant. Aucune modification n'est possible concernant l'encadrement de 13h à 16h. En cas d'encadrement à temps complet (GBS), une prise d'effet plus rapide de la modification est soumise à un accord préalable du partenaire de coopération de l'école. La modification ne pourra cependant pas prendre effet avant le début du mois suivant.

En signant ce document, vous confirmez l'exactitude et l'exhaustivité des informations communiquées plus haut.

Hambourg, le		
	(date, signature du tuteur légal)	

### À remplir uniquement par le partenaire de coopération :

Accord correspondant du partenaire de coopération :				
Accord relatif à la modification de réservation de la prestation d'encadrement				
□ Oui □ Non				
Nombre de semaines d'encadrement pendant les vacances déjà utilisées ou ne pouvant plus être annulées :				
Date Signature et cachet du partenaire de coopération				